



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Section des élections**

A R R Ê T É n° 2023/2744

**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de Thiais**

**La Préfète du Val-de-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.19, R.7, R.8 et R.10 ;

Vu les résultats de l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Thiais ;

Vu les propositions du maire ;

Considérant que les personnes ci-après désignées ont accepté de siéger au sein de la commission de contrôle en qualité de membre ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour siéger durant 3 ans en qualité de membre titulaire ou suppléant au sein de la commission de contrôle de la commune de Thiais :

Listes	Titulaires Noms et Prénoms	Suppléants(es) Noms et Prénoms
Ensemble pour Thiais	LE BOT Christian	ZITI Aziza
	BOCHEUX Thérèse	COLBEAU Alain
	DUTEIL Sylvie	GUILLARD Patrick
Thiais pour tous	LONY Jean	ROBILLARD Patrick
Thiais C vous	MALHERBE Franck	/

.../...

Article 2 - Cette commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, notamment les inscriptions et les radiations, et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Article 3 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses et le maire de Thiais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le **24 JUL. 2023**

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale adjointe



Naama MEJANI